

**Décret n° 2023 -1211 du 7 août 2023
Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'ordre du mérite congolais.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 tel que modifié par le décret n°2010-335 du 14 juin 2010 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand-croix ;

Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur ;

Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;

Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création et organisation du conseil des ordres nationaux ;

Vu le décret n°2009-126 du 23 avril 2009 portant attributions et organisation de la grande chancellerie des ordres nationaux.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite congolais :

Au grade d'officier

Monsieur Benedict OKEY ORAMAH

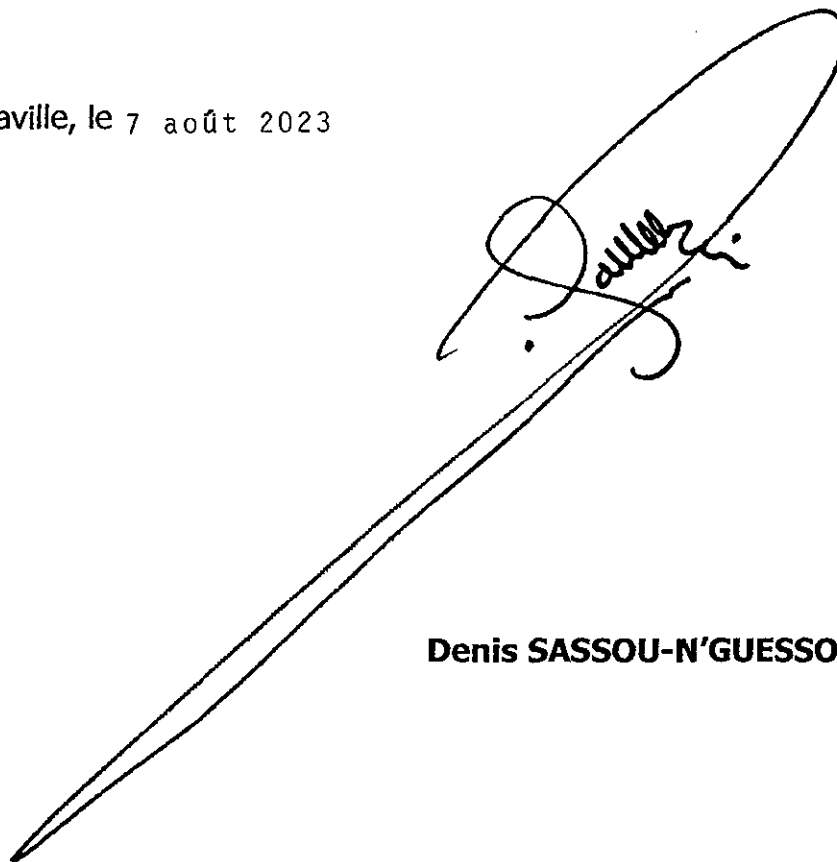
Au grade de chevalier

Monsieur George ELOMBI

Article 2: Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Congo.

2023-1211 Fait à Brazzaville, le 7 août 2023

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a long, thin horizontal line. The signature is highly cursive and appears to read 'Denis Sassou-N'Gessou'.

Denis SASSOU-N'GUESSO. -